

Cyr,	Hogarth,	Marceau,	Roy (Laval),
Danson,	Honey,	Marchand	Ryan,
Davis,	Hopkins,	(Langelier),	Serré,
Deachman,	Howard (Okanagan	Marchand	Smerchanski,
Deakon,	Boundary),	(Kamloops-	Smith (Saint-Jean),
De Bané,	Hymmen,	Cariboo),	Stafford,
Douglas,	Isabelle,	Mongrain,	Stanbury,
Drury,	Jamieson,	Morison,	Stewart (Cochrane),
Dubé,	Jerome,	Murphy,	Stewart (Okanagan-
Duquet,	Kaplan,	Noël,	Kootenay),
Durante,	Kierans,	O'Connell,	St. Pierre,
Émard,	Laing,	Olson,	Sulatycky,
Forest,	Lang,	Orange,	Sullivan,
Forget,	Langlois,	Osler,	Thomas
Foster,	Laniel,	Otto,	(Maisonneuve),
Francis,	Leblanc (Laurier),	Ouellet,	Tolmie,
Gendron,	LeBlanc (Rimouski),	Pelletier,	Trudeau,
Gervais,	Lefebvre,	Pepin,	Trudel,
Gibson,	Legault,	Perrault,	Turner
Gillespie,	Lessard	Pilon,	(London-Est),
Givens,	(Lac-Saint-Jean),	Portelance,	Turner (Ottawa-
Goode,	Macdonald	Pringle,	Carleton),
Gray,	(Rosedale),	Prud'homme,	Wahn,
Groos,	MacGuigan,	Richard,	Walker,
Guay	Mackasey,	Richardson,	Watson,
(Saint-Boniface),	McBride,	Roberts,	Weatherhead,
Guilbault,	McIlraith,	Robinson,	Whelan,
Haidasz,	McNulty,	Rochon,	Whicher,
Harries,	Mahoney,	Rock,	Whiting,
Hellyer,	Major,	Roy (Timmins)	Yanakis—137.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du conseil privé de la reine,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de juillet 1968. (Textes français et anglais)

Par M. Marchand, membre du conseil privé de la reine,—Budgets intérimaires des immobilisations de la Société de développement du Cap-Breton, pour l'année finissant le 31 décembre 1968, conformément aux articles 21 et 26 de la Loi établissant la Société de développement du Cap-Breton, chapitre 6, Statuts du Canada, 1967, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1968-709, en date du 10 avril 1968, approuvant lesdits budgets. (Textes français et anglais)

Par M. Marchand,—Rapport de la Société de développement du Cap-Breton pour l'année close le 31 décembre 1967, conformément à l'article 33 de la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton, chapitre 6, Statuts du Canada, 1967-1968.

Deuxième rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 70(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que les pétitions des requérants dont les noms suivent, déposées le 18 septembre 1968, sont conformes aux prescriptions de l'article 70 du Règlement:

British Northwestern Insurance Company, de la cité de Toronto (Ontario), aux fins d'une loi augmentant son capital autorisé à cinq millions de dollars et